

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire

N.I.F : 410002000015019

Conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa 2 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la Direction de l'Administration Locale de la Wilaya de Tizi-Ouzou informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à Avis d'appel d'offres national ouvert N°08/DAL/T.O/2026 du 16/03/2026 portant :

Acquisition d'équipements au profit des établissements du cycle primaire

LOT N° 01 : Acquisition de mobilier scolaire et mobilier de cantine au profit des établissements scolaires du cycle primaire

LOT N° 02 : Acquisition de gros et petits équipements de cantine au profit des établissements du cycle primaire

Paru dans les quotidiens nationaux « **BOTOLA** », « **البهجة نيوز** » du **16.03.2026**, la presse électronique et le BOMOP qu'à l'issue de l'évaluation des offres conformément aux dispositions du cahier des charges, l'offre a été attribuée provisoirement à l'entreprise suivante :

N° LOT	Désignation des acquisitions	ENTREPRISE RETENUE	N.I.F	MONTANT DA/TTC	DÉLAIS DE RÉALISATION	CRITÈRE DE CHOIX
01	Acquisition de mobilier scolaire et mobilier de cantine au profit des établissements scolaires du cycle primaire	SARL SAFMOB	099816000403992	35 067 250.00	Trente (30) jours	Offre moins disante
02	Acquisition de gros et petits équipements de cantine au profit des établissements du cycle primaire	EURL FRIMEZ EQUIPEMENTS	001515004974814	20 984 103.00	Sept (07) jours	Offre moins disante

Aussi et conformément à l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés modifié et complété les soumissionnaires contestant le choix opéré pourront introduire leurs recours dans les 10 jours, à compter de la première parution de cet avis dans la presse, auprès de la Commission des marchés de Wilaya de Tizi-Ouzou, sise Cité administrative Wilaya de Tizi-Ouzou – Secrétariat Général- passé ce délai aucun recours ne sera pris en considération.